

BOURSE MILITARIA

Règlement intérieur

Art 1 : Les anciens d'outre-mer/anciens combattants des Troupes De Marine de l'Oise organisent une bourse « militaria ».

Le 17 mai 2026 au sein du site INOVIA (route de Ham) à Noyon 60400

Art 2 : Cette journée sera marquée par une bourse "militaria" et une exposition de véhicules militaires anciens.

Art 3 : Les exposants reconnus sont les personnes morales (association, club, société) ou physiques (particulier). Les inscriptions devront être parvenues deux semaines avant la date de la manifestation. Dossier complet accompagné du chèque de règlement 5 Euro le mètre linéaire qui sera encaissé dès réception ce qui validera l'inscription et du chèque de caution de 15 Euro restitué si pas de dégradation. Sauf événements graves (DC, accident) dûment justifiés les désistements ne seront pas remboursés dans un délai d'une semaine avant l'évènement.

Art 4 : les professionnels devront transmettre à l'inscription les copies du K bis et de leur carte d'identité (recto, verso) ainsi que la copie de l'autorisation de vente d'armes.

Les non professionnels transmettront la copie (recto, verso) de leur carte d'identité ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de ce type dans l'année en cours.

Art 5 : Chaque exposant est seul responsable de la mise en application des règlements et lois en vigueur. L'organisation se réserve le droit de faire retirer sans appel, tout objet ou document ne remplissant pas les conditions légales.

Art 6 : AOM/ACTDM Oise en tant qu'organisateur, se réserve le droit de refuser toutes inscriptions ou d'exclure tout exposant ou visiteur qui pourrait troubler le bon déroulement de la manifestation sans possibilité d'être indemnisé de quelque façon que se soit.

Art 7 : Horaires :

Pour les exposants installation à partir de 5h, fin d'installation pour 7h. Possibilité d'installation la veille sous l'entière responsabilité de l'exposant à partir de 17h. Pour le respect des visiteurs et la crédibilité de l'organisation les exposants s'engagent à ne pas commencer à démonter avant 15h (avant pas de restitution du chèque de caution).

Pour le public, ouverture à partir de 7h

Art 8 : l'assurance de l'organisation ne couvre que les responsabilités civiles liées à l'organisation de la manifestation.

Art 9 : l'ensemble des participants, exposants et visiteurs s'engagent à respecter les consignes données par l'organisation de manière à ce que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions.

Art 10 : la vente à l'extérieur de l'enceinte, ainsi que la vente ambulante à l'intérieur sont interdites.

BULLETIN D'INSCRIPTION à ne pas détacher

Nom : Prénom : N°portable.....

Adresse :

Reconnait avoir pris connaissance du règlement et textes en vigueur et en accepte l'application.

Souhaite réserver :m à 5 € le mètre en chèque plus un chèque de 15€ à titre de caution libellé à l'ordre de AOM/ACTDM Oise.

Nombres de participants sur le stand :

Monsieur A. CHAMPION 233, rue Balagny Flavy le Meldeux 60640

moacolo@hotmail.fr 06 62 43 47 46

Merci de votre participation à bientôt

Signature

réservé à l'organisation

Numéro d'ordre

